

**DELIBERATION N°2024/46**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11

**SEANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN à M. Christophe MAURIES, Premier adjoint, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint à M. Pierre MONTENEGRO, conseiller municipal.

Excusés : Mme Sabine GORSSE, M. Julien AMALRIC, conseillers municipaux.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 20/11/2024

Date d'affichage : 20/11/2024

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers,

Considérant que le besoin au sein du secrétariat de mairie est indispensable pour assurer la continuité du service, les tâches du secrétariat et une ouverture au public quotidienne,

- Considérant que la commune compte moins de 2 000 habitants,

- Considérant que le bon fonctionnement du service implique le renouvellement d'un recrutement d'un agent non titulaire pour une durée hebdomadaire de 16 heures,

Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 16 heures hebdomadaires à compter du 06/01/2025 et pour une durée de 6 mois par un nouveau contrat à durée déterminée régi par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité).

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer le contrat à durée déterminée cité ci-dessus avec l'agent recruté.
- **DEFINIT** les conditions suivantes :
  - durée du contrat : **6 mois**,
  - durée hebdomadaire du travail : **16 heures** ; l'agent devra se conformer aux instructions concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter l'horaire pratiqué dans la collectivité,
  - rémunération selon le grade d'Adjoint administratif territorial, 1<sup>er</sup> échelon, IB 367 – IM 366.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL

